ISSN : 2744-046X

L'écho

www.mairie-chatillonendiois.fr

N° 190 Mai 2024

Journal d'informations municipales de CHÂTILLON-EN-DIOIS

Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevise, Les Nonières

2 avril 2024 Crue du Bez

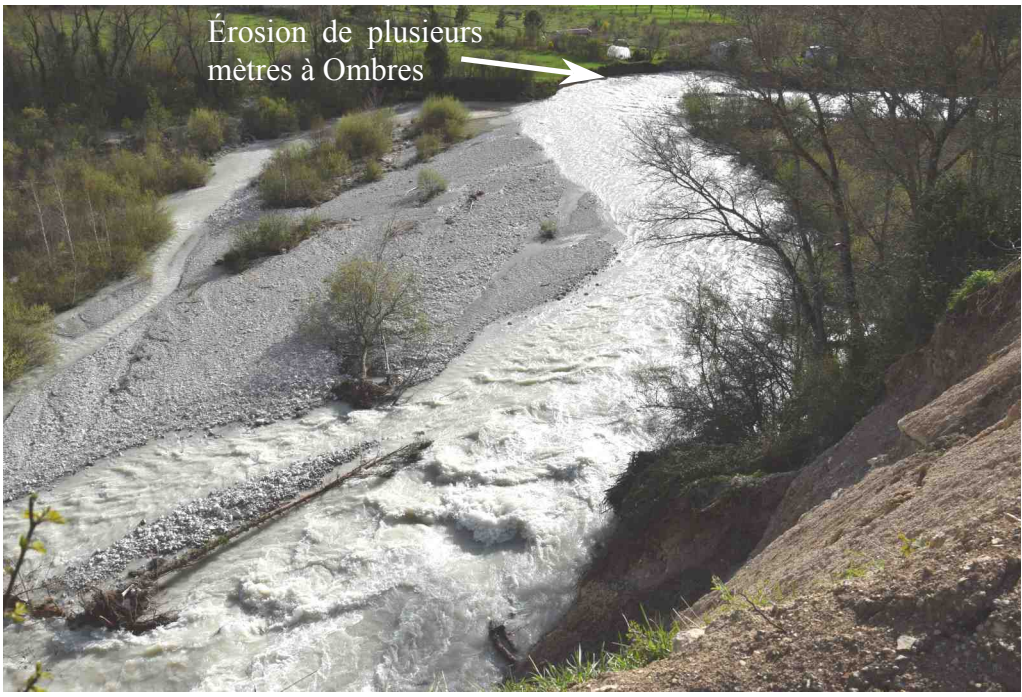

Le Bez est une rivière à régime torrentiel. Alimentée par un vaste bassin versant, drainé par plusieurs ruisseaux : Bellante, Archiane, Les Gats, Borne, Boulc, le débit du Bez peut varier très rapidement en cas de pluie soutenue. Au contraire les chutes de neige permettent à l'eau de s'écouler progressivement avec la fonte.

Du 1er mars au 25 avril, le Bez a connu un débit régulièrement au-dessus de 5 m³/s avec un minimum de 3 m³/s. 2 crues ont marqué cette période :

- Le 10 mars avec un débit qui a atteint 20 m³/s
- Le 1er avril une crue notable avec un débit maximum de 65 m³/s

Tout le monde aura noté la couleur boueuse du Bez et peut-être entendu le bruit des galets emportés par le courant. Cela ne se produit pas sans répercussion sur le lit de la rivière.

- À Ombres, une brèche existante dans l'ancienne digue a permis à la rivière de creuser et de faire reculer la rive de plusieurs mètres.
- À Châtillon, le sentier (servitude de marche-pied*) qui suit la rive droite s'est éboulé localement.

Éboulement du sentier à Châtillon

- Dans son virage à droite quand il vient buter sur Piémard, le lit majeur s'est encore plus concentré au pied de la montagne, tout en rognant sur sa droite le banc de galets présent et sa végétation.

Il est intéressant de noter qu'en une journée, l'eau qui s'est écoulée par le Bez représente plus de 15 fois la consommation annuelle en eau de la commune de Châtillon (calcul approximatif) !

**** Article L2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques***

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons.

Un centre de Santé pour le bassin de vie de Châtillon-en-Diois

Depuis 2020 le secteur de Châtillon n'a plus médecin et les habitants ont dû aller vers d'autres cabinets médicaux, à Die ou à Luc en Diois, voire même plus loin. Mais une partie de la population s'est retrouvée sans médecin traitant.

Devant cette situation le conseil municipal de Châtillon a exploré toutes les pistes pour trouver des remplaçants. Et surtout, les quatre communes du bassin de vie, Boulc, Glandage, Menglon et Saint Roman ont rejoint la commune Châtillon sur ce projet.
Un comité d'orientation a été mis en place avec des représentants de chaque commune, l'Agence régional de Santé, la CPAM, le Département de la Drôme, la Région AURA et des professionnels de santé (médecins, sage-femme, infirmières) encadrés par le cabinet de conseil MAJ Scop et plus particulièrement Sonia Rochatte.
La commune de Châtillonavait acquis une maison place du Champ de Foire avec l'idée d'en faire un espace santé, avant même d'avoir des solutions au problème de trouver des professionnels de santé, en particulier des médecins. Cela a aidé à lancer le projet. Les travaux ont débuté au début de l'année 2024 et devraient se terminer à l'automne 2024. Actuellement l'intérieur du bâtiment est restructuré et l'accès depuis le champ de Foire comprendra un escalier et un élévateur pour les personnes handicapées.

Deux jeunes femmes médecins qui effectuent déjà des remplacements dans la région ainsi que la sage-femme de Châtillon se sont montrées très intéressées par ce projet. Elles souhaitent exercer leur activité en tant que salariées et la création d'un centre de santé s'est alors imposée. Le comité d'orientation planche actuellement au montage du projet qui nécessite la mise sur pied d'une structure juridique pour assurer la gestion de ce centre de santé.
Il reste encore beaucoup de travail, mais l'ouverture d'un centre de santé pour fin 2024-début 2025sera une belle réalisation pour les communes du bassin de vie et pour leurs habitants.

Objet trouvé :

Un vélo d'enfant a été trouvé devant la mairie de Châtillon en Diois.
Après être resté quelques jours dans l'attente de son propriétaire, il a été déposé en mairie.
Pour le récupérer, contacter le secrétariat de mairie au 04 75 21 14 44.

Association Fleurs et Fontaines – Châtillon en Diois
Assemblée générale du 11 avril 2024

1 - Rapport moral présenté par Marie-Jo Baude, présidente.

Marie-Jo fait le point sur les plantations réalisées, aussi bien dans le circuit botanique (jardin du temple et montée du Tricot, Place Dévoluy, Mur de la gare, jardinet des Chaussières) que plus généralement dans le village (rue de la gare, rue du Reclus, quartier du Bez, place des Ecoles) avec l'objectif de toujours améliorer l'esthétique du village.

La Fête aux Plantes Rares a été un beau succès avec 40 exposants, de nombreux visiteurs, un résultat financier intéressant, et un soleil généreux.

Les bénévoles ont planté 282 plantes pour le fleurissement d'été et 500 pensées pour l'hiver. De leur côté, les « marcheurs du mercredi » ont entretenu 101 km de sentiers de randonnée.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

2 - Rapport financier présenté par Bernadette Audra, trésorière.

Les comptes de l'année font apparaître un résultat positif de 1425,97 €. Le solde de trésorerie (banque + caisse) est de 14002,75 € au 31/12/2023.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3 – Renouvellement du conseil d'administration :

Aucun membre du conseil actuel ne souhaite démissionner ; aucune personne ne fait connaître sa candidature.

Le conseil actuel est reconduit à l'unanimité pour l'année 2024.

4 – Exposé sur le fonctionnement de l'association par Serge Baude.

Depuis 2008, la collection du circuit botanique est passée de 200 à 400 plantes par addition des couvre sol au thème initial des plantes grimpantes et par augmentation du nombre de massifs. Le développement des végétaux dans le village médiéval en a beaucoup amélioré l'esthétique

Comment choisissons-nous nos plantes ?

Nous concentrons nos achats chez « Promesse de Fleurs », société de vente par correspondance qui dispose d'un catalogue de végétaux très riche, et d'un moteur de recherche performant qui permet de trouver « la meilleure plante au meilleur endroit ».

Inventaire du circuit botanique et étiquetage des plantes :

Chaque massif est identifié par un plan numérisé, et une liste de plantes. Toute évolution (disparition ou ajout de plante) nécessite une mise à jour en temps réel.

Des recherches scientifiques permettent de préciser les caractéristiques botaniques complètes de chaque plante, de créer des fichiers informatiques spécialisés, et ainsi de produire des étiquettes d'identification conformes aux règles internationales.

A côté de ce travail scientifique, des panneaux d'informations destinés au grand public sont mis en place dans les massifs ; 35 panneaux didactiques sont ainsi répartis dans le village.

En conclusion : le circuit botanique est le résultat d'un travail collectif consacré aux plantes, avec le soutien indispensable de l'informatique, la contribution des bénévoles et la générosité des adhérents et donateurs.

L'assemblée générale se termine par des échanges sympathiques entre les participants, autour du verre de l'amitié (avec modération).

Marie-Jo Baude

Bibliothèque municipale : Vente de printemps de livres

Samedi 20 après-midi et dimanche 21 avril, malgré le froid et la concurrence du vide-grenier de Die, 127 personnes sont venues fouiller dans le stock de plus de 5000 livres proposés à petit prix par l'association "Châtillon Livres et Rencontres" qui gère la bibliothèque. Près de 800 livres très divers ont trouvé de nouveaux lecteurs, un bon résultat !
Merci à tous les bénévoles de la bibliothèque, aux amis venus donner un coup de main, à Patrick avec son tracteur et à Marc avec le tracteur de Renaud qui nous ont épargné bien de la fatigue en transportant les 7 palettes de livres.
Merci aussi à la mairie de Châtillon pour le prêt de la salle Kubnick, et du local de stockage !

Comme les années précédentes, la prochaine vente est prévue à l'automne, nous préciserons la date plus tard !

Abdel, Maître Restaurateur

Le titre de maître restaurateur d'Abdelfettah Barakat a été renouvelé le 15 avril par la Préfecture de la Drôme. Abdel est le gérant de l'hôtel-restaurant du Dauphiné dont la façade vient d'être joliment rénovée.
Ce titre de maître restaurateur est le seul délivré par l'État pour les restaurateurs français. Il est accordé par le Préfet pour une durée de quatre ans. Pour obtenir ce label il faut répondre à un cahier des charges précis qui prend en compte le professionnalisme et les qualifications du chef, mais aussi la fraîcheur et la saisonnalité des produits et surtout l'exigence d'une cuisine entièrement maison.

Annonce :
La Foire aux Greniers de juillet

La traditionnelle Foire aux Greniers de l'association Chatillon Arts et Vigne se tiendra le **dimanche 21 juillet 2024** sur le Chemin du Moulin le long du Bez, en grande partie ombragée, ainsi que dans le village pour les habitants qui souhaiteraient exposer devant chez eux.

Toutes les informations et notamment les conditions d'inscription sont disponibles sur le site de l'association Châtillon Arts et Vigne :

https://www.chatillon-artsetvigne.fr

Je reste disponible par SMS ou message au 06 37 20 60 98

Christian Cousté

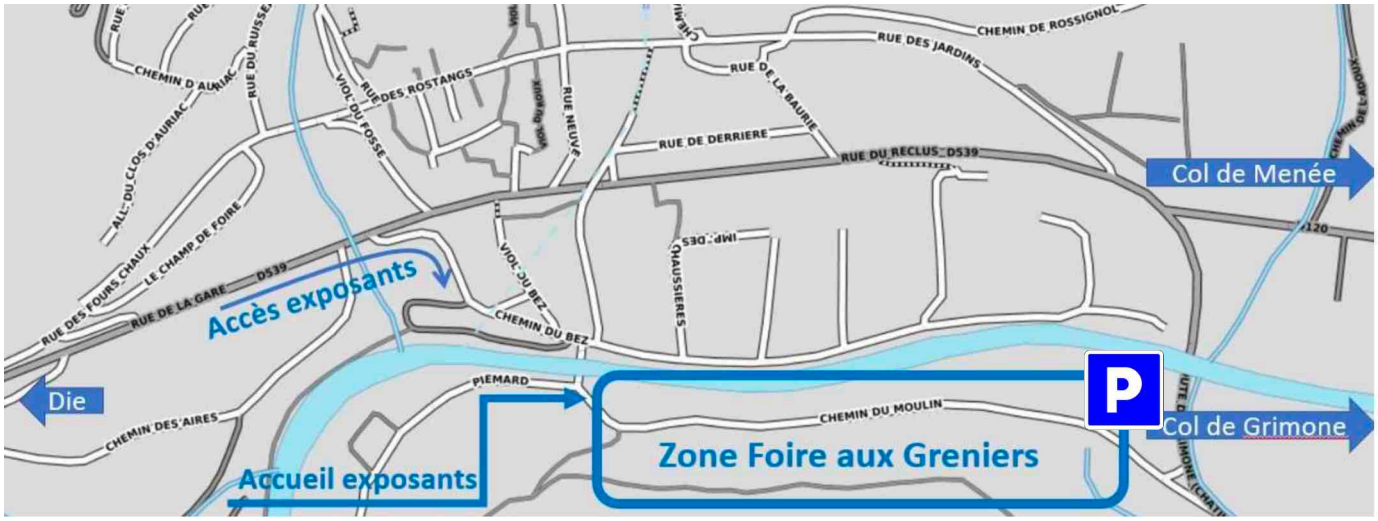

Conditions : *Les places sont sans possibilité de recul pour y placer des véhicules (talus montant et descendant des deux côtés du chemin). Si besoin d'avoir votre véhicule, il faudra réserver deux places au minimum sans supplément de prix, à votre charge de gérer l'espace du stand.*
Comme pour 2023, les habitants auront la possibilité d'exposer devant chez eux sous réserve de payer un emplacement (vaudra autorisation de police).
Emplacement pour stand, 3,5 mètres linéaires environ (3 maxi) : 16 €
Emplacement pour 1 voiture, obligation de réserver deux emplacements au minimum sans supplément.

Le Festival Arts et Vigne 2024 se prépare !

Cap sur le Festival 2024, des bénévoles à pied d'œuvre et motivés.
Lundi 15 avril Daniel Marouzet (responsable logistique) a réuni une équipe de choc à la salle Kubnick de 9h à 17h pour la remise en état des banderoles de l'année dernière. Une tâche fastidieuse, mais nécessaire. Une dizaine de bénévoles disponibles ce jour-là a répondu présent (photo prise par Nadia) Une grande partie du groupe a déjeuné ensemble, convivialité et rires étaient de la partie:
Une autre séance est prévue lundi 22 avril pour terminer la remise en état et faire les nouvelles banderoles.
Un grand merci à la mairie qui nous prête une pièce de l'ancienne poste pour stocker les guirlandes préparées.

26 avril au 28 avril 2024,
La "Mad Jacques" à Châtillon

La Mad Jacques, une aventure sportive et festive, a établi ses quartiers à Châtillon ! Cette année, c'est sous la grisaille venue du sud, que les participants ont randonné vendredi et samedi. Ils ont pu quand même profiter des paysages du Diois.

Le camp de base s'est installé au camping municipal des Chaussières, avec un grand nombre de petites tentes bariolées ou grises… Une fois de plus notre camping a été apprécié.

Vendredi et samedi soir, une grande fête s'est organisée avec au programme : food truck, stands de plats locaux, animations, et concerts. Un grand chapiteau a permis de mieux braver l'humidité ambiante !

Dimanche matin au camping, des producteurs locaux ont établi leur stand pour proposer des produits du terroir et en particulier la Clairette et les vins de Châtillon au stand de Jaillance.

Il nous reste juste à trouver la maîtrise de la météo pour les événements festifs !

Fête de la transhumance et de la Clairette
Programme 2024

Samedi 8 juin : Châtillon-en-Diois
Journée festive dans le cœur historique du village médiéval :
Traversée du troupeau dans le village, village de vignerons, marché d'été, animations festives, repas de la transhumance, dégustations, rencontres, ateliers, cocktails, grillades, expositions, balade dans les vignes, visites guidées, démonstration de tonte et de chiens de berger sur troupeau.
Dimanche 9 juin – Alpage de la Moutière (au-dessus des Nonières)
Accueil du troupeau de la Fête à l'alpage :
Arrivée des brebis, dégustation de Clairette de Die, casse-croûte paysan, rencontre avec les éleveurs.

Dimanche 23 juin – Col de Rousset
Journée en station au plus proche des alpages :
Arrivée des brebis, village de vignerons avec dégustation de vins du Diois, animations festives, marché d'été, démonstration de chiens de berger sur troupeau, activités de la station, randonnée sur les Hauts Plateaux du Vercors, accès aux alpages en télésiège.

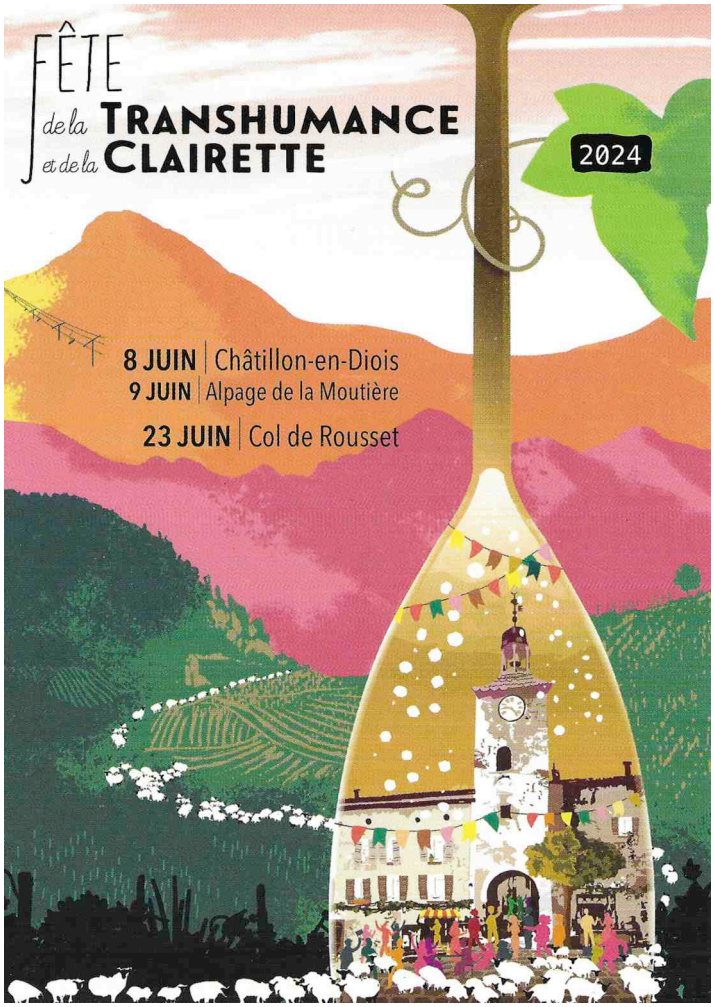

BÉNEVISE et LES NONIERES privés du Pont de Champ-Long

Début mars, le service départemental des routes a entrepris la rénovation du pont de Champ-Long avant d'arriver aux Nonières sur la RD 120 en venant de Châtillon. De ce fait les habitants des deux villages se sont vus privés de l'accès au centre bourg.
Ces travaux consistaient à reprendre l'étanchéité du pont et pour cela il fallait à l'entreprise mandatée une période de six jours sans aucune circulation.
Il a fallu décaper la structure routière presque jusqu'à la voûte du pont et puis poser un revêtement spécifique imperméable soudé à chaud pour protéger cette voûte. Ensuite il a suffi de remblayer et goudronner pour rendre à ce pont son usage routier.

Ce chantier prévu sur six jours s'est très bien déroulé et cinq jours seulement ont été nécessaires pour que tout rentre dans l'ordre.

Compostage : rappel

Les bacs de compostage ne sont pas des poubelles. Mieux, si l'on veut obtenir du compost de qualité, il faut éviter d'y jeter des sacs plastiques, des morceaux de bois.
Et un conseil : éviter de déposer des fruits entiers !
On a trouvé des ananas entiers, des oranges etc. Ce n'est pas difficile de couper ces fruits en plusieurs morceaux avant de les mettre au compost ! Si vous en avez le courage, les peaux de bananes sont bienvenues en plusieurs morceaux !
Le travail des bénévoles qui s'occupent des composteurs sera facilité et le résultat sera bien meilleur.

Élections européennes le 9 juin 2024

Ces élections sont parfois considérées comme peu importantes et l'abstention est élevée. C'est tout le contraire : Notre appartenance à l'Union européenne est notre chance unique de peser dans le monde d'aujourd'hui face aux grands blocs : États-Unis, Russie, Chine, Inde. L'Union européenne est un havre de démocratie et c'est le moment de participer à son évolution, à son renforcement et de manifester nos préférences.
Voter est un droit précieux ! Alors le 9 juin allons voter !

Comment voter ?
Il faut être inscrit sur les listes électorales. Sur Internet vous pouvez vérifier votre inscription et obtenir une attestation d'inscription sur les listes électorales. Pour se connecter l'idéal est d'utiliser France-Connect.

Renseignez vous sur internet ou auprès de France service.
- si vous voulez vous inscrire sur les listes électorales : normalement la limite est le 1er mai, mais il y a des situations particulières (âge de 18 ans, déménagement récent…).
- si vous voulez donner une procuration. Il n'y a pas de limite de date, mais la procuration doit arriver à votre commune de vote avant le vote ! Celui qui a procuration n'est pas obligé d'être inscrit dans le même bureau de vote que vous, mais il doit aller voter dans votre bureau de vote.

Le muguet étant fané, l'Echo vous offre pour le 1er mai un brin de cymbidium

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410
Directeur de la publication : Eric VANONI
ISSN : 2744-046X Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD; Monique ORAND